

AA181

PERFECTIONNEMENT

1 jour 7 heures

553 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Savoir interpréter les conventions collectives

Impacts sur le contrat collectif

OBJECTIFS

- **Connaître** le cadre juridique des conventions collectives
- **Savoir exploiter** les dispositions des conventions collectives en assurances collectives

PROGRAMME

A. BASES LÉGALES DES CONVENTIONS COLLECTIVES

1. Différents types d'accords collectifs
2. Spécificité des conventions collectives
3. Procédure d'extension ministérielle
4. Fabrication

B. PRINCIPALES CONVENTIONS COLLECTIVES

1. Convention collective patronale des cadres de 1947
 - a) portée
 - b) contenu
 - c) disposition contenant la prévoyance collective
2. Loi de 1978 sur la mensualisation, ANI du 11 janvier 2008 et ANI 2013
 - a) contexte historique
 - b) portée
 - c) disposition intéressant la prévoyance collective et les IFC
3. Grandes conventions collectives de branche
4. COMAREP : rapport d'activité

C. ASSURANCE COLLECTIVE ET LES CONVENTIONS COLLECTIVES

1. Contrat mensualisation
2. Régimes IFC
3. Portée des clauses (désignation, migration, recommandation)

D. CAS PRATIQUES : EXPLOITATION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE DE BRANCHE

1. Détermination des garanties
2. Détermination des montants d'indemnités de départ à la retraite

PUBLIC

- Conseillers en assurance
- Chargés de clientèle
- Agents généraux
- Courtiers

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.
AA140 – AA141

POINTS FORTS

Le formateur présente les bases juridiques des accords régis par le Code du Travail, les conventions collectives et recherche des dispositions impactant les assurances collectives.
Cas pratiques en sous-groupes.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance de personnes, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

19 septembre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.